



POLE SPORTIF

Bernard BROUSSET
Tél : 06.27.50.07.44

COMMISSION SENIORS

District de la Loire

Tél : 04.77.92.28.75

PV N°20 publié le 06/01/2026

Réunion du lundi 5 janvier 2026

Président : BOUGUERRA Momo - 06 79 86 22 79

Membre : CHEUCLE Christian - 06 23 01 02 81

NOTE AUX CLUBS

- Les clubs doivent impérativement correspondre avec la Commission Seniors à l'adresse suivante : seniors-loire@loire.fff.fr

- A dater du samedi 22 novembre, tous les clubs, ci-dessous, ne **sont plus autorisés à jouer le samedi soir** et devront se mettre en conformité avec l'éclairage de leur complexe sportif. Tous les matchs de ces clubs seront programmés le dimanche à l'heure officielle :

Cellieu (D1) - Toranche (D2B)

COURRIERS RECUS

L'Etrat La Tour : changement de date et d'horaire en D1 pour le 9 mai.

Lignon Couzan : demande d'avancer la rencontre de D4 Poule D au 4 janvier.

Haut Forez : refus d'avancer la rencontre de D4 Poule D au 4 janvier.

Jonzieux/St Romain : concerne le match en D5 Poule D du 14 décembre.

Périgneux St Maurice : concerne le match de D5 Poule D du 14 décembre.

M. THETIER Christian (CDTIS) : confirmation d'homologation de l'éclairage du stade Jolivet, à St Genest Lerpt ; confirmation d'homologation de l'éclairage du stade Flanchard, à Grammond ; confirmation d'homologation d'éclairage du stade Joseph Vallat, à St Chamond.

Abh : changement de terrain en Coupe de la Loire pour le 11 janvier.

Roannais Foot 42 : accord pour avancer la rencontre de Coupe de la Loire au 10 janvier.

Loire Sornin : accord pour avancer la rencontre de Coupe de la Loire au 10 janvier.

St Romain le Puy : indisponibilité du terrain synthétique jusqu'à nouvel ordre ; vœux pour la nouvelle année : remerciements.

Mairie de St Etienne : arrêté interdisant les terrains stabilisés et herbe, jusqu'à nouvel ordre.

RAPPEL AUX CLUBS

Plusieurs clubs sont équipés de complexe sportif avec des terrains en herbe et synthétique : il est demandé à toutes les équipes se déplaçant sur ces complexes de se munir de chaussures adéquates pour la pratique du football sur les deux surfaces de jeu concernées (herbe et synthétique).